

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : DU BUREAU DE CDA du mardi 28 mai 2024, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE

Membres : MM. Jean-François CHAPUZOT – Rémi LAURENT (par visio) - Philippe PRUDHON – Malik ZELFA KALAA.

Le président de la CDA ouvre la réunion de ce Bureau, souhaitant la bienvenue à tous.

1. Courriers reçus

- **Alexandre Beauprêtre** : demande information situation reprise arbitrage saison 24/25.
 - o Considérant la situation de l'intéressé, et référence faite à l'article 26 des règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental, le Bureau décide de l'observation de l'intéressé par un des membres du Bureau sur une rencontre de niveau D2 en début de saison, puis décidera de son affectation au titre de la saison 24/25.
- **District Doubs 90/25** : dossier administratif arbitre **Chiara Novellino** suite à retour CDA 70. Pris note, remerciements.
- **Omer Abdel Zarat** : courriel d'information de renonciation à la candidature à l'examen Ligue 24/25.
 - o Le Bureau de CDA prend note de cette renonciation, et remercie M. Zarat pour sa transparence et de son intégrité vis-à-vis de sa situation, personnelle et professionnelle, qui lui laissera trop peu de temps pour envisager une candidature à l'échelon régional. L'information a été communiquée à la CRA. Il sera loisible à l'intéressé de postuler de nouveau s'il remplit les conditions réglementaires pour ce faire.

2. Absences des arbitres

4.1 Absences arbitres :

Journée du 13 et 14 avril 2024 :

Hugo DA RUFINA (Faverney)
Damien GENET (Pays Luxeuil)
Cédrick GENEY (Servance/Ternay)

Comptabilisation 1ère absence (amende : 25€)
Comptabilisation 1ère absence (amende : 25€)
Comptabilisation 1ère absence (amende : 25€)

Journée du 20 et 21 avril 2024 :

Etat néant

Journée du 27 et 28 avril 2024 :

Etat néant

Mercredi 1er mai 2024 :

Etat néant

Journée du 04 et 05 mai 2024 :

Etat néant

Mercredi 8 mai 2024 :

Etat néant

Journée du 11 et 12 mai 2024 :

Etat néant

Journée du 18 et 19 mai 2024 :

Etat néant

Journée du 25 et 26 mai 2024 :

Hugo BLOUET (Lure JS)

Comptabilisation 2^{ème} absence (amende : 50€)

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 13 et 14 avril 2024 :

Adrien ANDRE (Rc Saônois)
Dylan JUY (Genevrey)
Nicolas PAGET (indépendant)
Guy PELCY (Larians)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 20 et 21 avril 2024 :

Etat néant

Journée du 27 et 28 mai 2024 :

Etat néant

Journée du mercredi 1er mai 2024 :

Etat néant

Journée du 04 et 05 mai 2024 :

Maxime DROART (Haute Lizaine)
Anthony LOTSCHER (indépendant)
Omer ZARAT (Héricourt SG)

**Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du mercredi 8 mai 2024 :

Etat néant

Journée du 11 et 12 mai 2024 :

Etat néant

Journée du 18-19 et 20 mai 2024 :

Rachid KHADDA (Vesoul Agglomération Ol.) **Excuse validée/Non comptabilisée**
Thibaut TRONCIN (Fc Gourgeonne) **Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 25 et 26 mai 2024 :

Carlos DE CARVAHLO (Villersexel/Esprels) **Excuse validée/Non comptabilisée**
Jules ROCHETEAU (Fc La Romaine) **Excuse validée/Non comptabilisée**

3. Dossiers transmis

4.1) Par le secrétariat du District :

- Rencontre : Fc 4 Rivières – Lure JS 2 du 20/04/24 en Départemental 1.
Arbitre : Harun Altinok

Problème erreur saisie sanction administrative sur FMI (expulsion)

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Fc 4 Rivières 3 – Colombe 2 du 26/05/24 en Départemental 3.
Arbitre : Damien Genet.

Le Bureau de CDA prend connaissance des faits qui se sont déroulés en marge de cette rencontre, pendant puis après celle-ci. Ceux-ci font par ailleurs l'objet d'une transmission à la commission départementale de discipline.

Considérant la nature des faits, un courrier sera adressé à l'arbitre concerné le convoquant à une prochaine réunion de CDA.

Dans l'attente, le Bureau de CDA décide le retrait de la désignation confiée à l'intéressé le dimanche 2 juin 2024.

4.2) Par la commission de discipline :

- Rencontre : Soing – Val Pesmes du 14/04/24 en Départemental 2.
Arbitre : Stéphane Dalansy.

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre Haute Vallée Ognon – Pays Minier 2 du 14/04/24 en Départemental 3.
Arbitre : Florian Hézard

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Melisey/St Barthélémy 2 – Pays Luxeuil 2 du 14/04/24 en Départemental 3.
Arbitre : Maxime Droart

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Pays Minier – Gr Val Gray du 13/04/24 en U18 Départemental 2.
Arbitre : Florian Hézard

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Fontaine – Frotey les Vesoul du 25/04/24 en Départemental 3 groupe D.
Arbitre : Lorenzo Maurel

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Lure JS 2 - Colombe du 04/05/24 en Départemental 1.
Arbitre : Frédéric Adam

Problème erreur saisie sanction administrative sur FMI (expulsion)

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Magny Vernois – Vesoul Portugais du 05/05/24 en Départemental 4.
Arbitre : Hicham Ben Bani

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Jasney – Conflans du 05/05/24 en Départemental 3.
Arbitre : Dylan Juy

Comportement arbitre envers joueur de Conflans

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Vallée Breuchin 2 – Vesoul Agglomération Olympique 2 du 05/05/24 en Départemental 4
Arbitre : Florian Hézard

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Colombe – Ent. Gourgeonne/Jussey du 04/05/24 en U18G D3
Arbitre : Hugo Da Rufina

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Frotey les Vesoul – Gr Lizaine Héricourt du 04/05/24 en U18G D3
Arbitre : Zoher Benchagra

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Fc 2 Vels 2 – Fc 4 Rivières 3 du 12/05/24 en Départemental 3.
Arbitre : Aldric Aviat

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

- Rencontre : Pays Minier – Lure JS du 20/05/2024 en coupe de Haute Saône U18G.
Arbitre : Côme Jeronimo

Absence mention sanction administrative sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Session 2023/2024 :

5.1) Candidat à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à 1^{er} examen pratique :

Kévin PERREIRA (Vesoul Rc) : à convoquer début de saison 24/25 suite à la réception courriel indisponibilité jusqu'en juin 2024 (certificat médical).

Raphaël MERCIER (Fc 2 Vels) : à convoquer début de saison 24/25 suite à la réception courriel indisponibilité jusqu'en juin 2024 (certificat médical).

5.2) Candidature reprise arbitrage Mohamed BJIJ (Vesoul Fc) :

A convoquer début de saison 24/25 suite à la réception courriel indisponibilité jusqu'en juin 2024 (certificat médical).

5.3) Candidature annulée : suite à échec examen pratique du 07/04/24 et absence non justifiée rencontre tutorat arbitre du 05/05/2024.

Joffrey ASTE (Autrey-les-Gray)

5.4) Candidature annulée : suite à échec examen pratique du 23/03/24 et absence non justifiée rencontre tutorat arbitre du 18/05/2024.

Ishak TAOUI (Vesoul Agglomération Olympique)

Félicitations à Messieurs Côme JERONIMO (Vesoul Fc) et Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières) pour leur réussite à l'examen pratique d'arbitrage.

Les deux intéressés se sont vus remettre leur écusson d'arbitre officiel du District lors du Bureau de CDA, et un échange a pu avoir lieu avec eux et les membres présents de leurs familles. Le Bureau leur souhaite plaisir et réussite dans cette activité.

Par ailleurs, la commission prend note des candidats FIA admis en théorie lors des sessions organisées :

- Par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté : Mr Gwenaël RICHARD (Noidans Vesoul)
- Par la Ligue Occitanie : Mr Robin VERA (Fc 4 Rivières).

Ces deux candidats seront conviés à la formation administrative et FMI en début de saison 24/25 avant convocation à l'examen pratique d'arbitrage, conformément au cursus de formation.

5. Point sur la préparation des candidats à l'examen Ligue (1^{er} juin 2024) - informations :

Le Bureau de CDA se félicite de la très bonne préparation qui a été faite avec les candidats à l'examen Ligue R3, qu'elle remercie pour leur sérieux et leur implication. Des remerciements sont adressés à l'ensemble des formateurs, qui, sous la houlette de Billel Debbiche et Luc Barreau, ont su mettre en place un plan de formation adapté et répondant aux besoins de chacun.

Le Bureau de CDA souhaite pleine réussite à nos candidats qui subiront l'examen théorique à la ligue à Dijon, le samedi 1^{er} juin au matin.

6. Décisions propositions JAL/AAR2/futsal pour la saison 2024/25 (réponse à CRA pour le 31 mai 2024) :

Après de larges échanges au cours desquels chaque membre a pu s'exprimer, le Bureau de CDA décide de proposer les candidatures de MM :

Maxence NORMAND
Lucas SCHWAAR

Au titre de Jeune Arbitre de Ligue (JAL) pour la saison 24/25.

Par ailleurs, le Bureau de CDA ne retient aucune candidature s'agissant des catégories Arbitre Assistant Régional 2 (AAR2) et Arbitre régional Futsal.

Ces deux dernières catégories pourront être envisagées et travaillées avec de potentiels candidats au titre des saisons à venir ; aucun ne présentant à ce jour un profil complet pour être présenté mais aussi retenu à l'échelon régional.

7. **Etat des classements de la saison 2023/24 suite aux travaux préparatoires – réflexions sur les accessions et rétrogradations pour saison prochaine :**

Le Bureau de CDA prend connaissance des travaux préparatoires aux classements, réalisés début mai 2024 par trois membres du Bureau (MM. Laurent – Zelfa-Kalaa et Prudhon), travaux qui ont consisté aux pointages puis à la saisie des notes obtenues aux observations terrain, aux questionnaires de contrôle de connaissances, et la saisie des retraits de points afférents aux décisions prises tout au long de la saison lors des différents Bureaux de CDA.

Les tableaux de pré-classements, arrêtés à la date du 20 mai, sont présentés et commentés en séance.

Quelques notes restent non parvenues et des observations sont encore à faire (la dernière devant avoir lieu le 2 juin).

Le Bureau de CDA, sur la base de ces éléments non définitifs, réfléchit au nombre d'accessions et de rétrogradations par groupe d'arbitres, et dit que ce travail devra être poursuivi et finalisé mi-juin, pour être présenté à la réunion plénière de CDA du vendredi 5 juillet 2024, pour discussions et propositions de validation.

8. **Point sur les désignations des phases finales et finales des coupes de la saison en cours :**

MM. Zelfa-Kalaa et Laurent présentent, chacun en ce qui les concerne, une déclinaison possible des désignations des arbitres sur les rencontres de demi-finales et finales des différentes coupes de la saison (samedi 8 – dimanche 9 juin – samedi 15 – dimanche 16 juin – dimanche 23 juin 2024).

Le Bureau de CDA travaille en la matière sur la base de l'article 29 des règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental, et indique qu'il devra aussi bien sûr et comme chaque saison, être tenu des disponibilités des arbitres mais aussi des clubs en lice pouvant de fait être le(s) club(s) d'appartenance des arbitres pré-désignés.

NB : le Bureau ne peut que recommander à tous les arbitres d'adresser au plus tôt leurs éventuelles indisponibilités de fin de saison, les désignations devant sortir parfois en début de semaine du match joué.

9. **Travaux de l'inter saison : reprise de points/règles de fonctionnement de l'arbitrage ou barème de points :**

Le Bureau passe en revue les points et articles des règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental, qui pourront nécessiter des adaptations ou une nouvelle écriture, et charge le secrétaire de la CDA de faire des propositions en ce sens. Celles-ci feront l'objet d'une présentation lors de la réunion de CDA plénière du vendredi 5 juillet 2024, pour discussions et propositions de validation.

S'agissant du barème de retraits de points en cas de manquements commis par les arbitres (manquements administratifs, techniques, comportementaux etc ...), celui-ci ayant fait l'objet d'un large toilettage et d'une réécriture en fin de saison dernière, il n'apparaît pas nécessaire d'y apporter des modifications. Il est donc maintenu en l'état au titre de la saison 24/25.

10. **Réflexions relatives aux modalités de classement des arbitres (modifications – adaptations ?) pour la saison 2024/2025 :**

Le Bureau réfléchit à une modification des modalités de classement des arbitres seniors, notamment s'agissant du critère de la théorie. A ce jour, la note annuelle de théorie correspond à la note obtenue au contrôle de connaissances subi lors du stage annuel (notation sur 30 points). Aucune pondération n'est effectuée et les points obtenus figurent en totalité au classement de chaque arbitre.

Le Bureau de CDA engage une réflexion visant à attribuer à l'arbitre un « bonus » ou un « malus théorie », à partir de la note obtenue, selon un barème à travailler et à valider.

Il existerait ainsi une plus faible disparité entre les notes terrain et les notes de théorie : par exemple, un arbitre obtenant la note de 20 sur 30 à la théorie et un autre obtenant la note de 29 sur 30, pourra très difficilement obtenir 9 points de différence lors des deux observations terrain.

Le Bureau estime qu'il faut toujours que la théorie soit travaillée et entretenue par les arbitres car elle constitue le socle des connaissances et la base de la pratique terrain ; mais dit aussi que la théorie puisse faire l'objet d'un bonus conséquent si obtention d'un très bon résultat et l'objet d'un malus en cas de résultat en dessous de la moyenne par exemple (moins de 15 pts sur 30) - ce qui voudra dire ou pourra s'expliquer par une absence de travail ou de révisions.

M. Zelfa-Kalaa et Prudhon sont chargés de travailler à un barème qui sera ensuite présenté et échangé avec les autres membres du Bureau, pour une présentation à la prochaine CDA plénière, visant à une application dès la saison 24/25.

11. Préparation de la CDA plénière du vendredi 5 juillet 2024 :

Le Bureau confirme la date de la réunion de CDA plénière au **VENDREDI 5 JUILLET 2024, à 18h00**, au siège du District.

L'ordre du jour sera adressé à tous quelques jours avant la date.

12. Date envisagée de la réunion de rentrée des arbitres – septembre 2024 :

Le Bureau de CDA fixe la réunion de rentrée obligatoire des arbitres seniors et jeunes **AU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024, à 18h30 (lieu à finaliser).**

Rappel : conformément à l'article 14 des règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental, ce rassemblement est obligatoire et tout arbitre indisponible ou excusé devra pouvoir en justifier.

Une réflexion est également à l'étude quant au passage du test contrôle théorique de contrôle des connaissances à l'occasion de cette réunion, permettant ainsi d'organiser deux sessions de rattrapage en octobre et de connaître ainsi très tôt les arbitres absents – ou d'étudier les situations particulières – arbitres qui dès lors ne feraient pas l'objet d'observations terrain.

13. Questions diverses :

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 22H00.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.